



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

Division des examens et
concours

DEC 2

Affaire suivie par
Soukeyna Gueye-Mary
Chef de Service
Téléphone
01 43 93 71 42

Secrétariat de la division
ce.93dec@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 14 mai 2014

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements,

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
de SEGPA,

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles primaires et des établissements spécialisés.

Objet : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles
maître formateur (C.A.F.I.P.E.M.F) session 2015.

Références : - décret n°85-88 du 22.01.1985 modifié par le décret n°91-38 du
14.01.1991;
- arrêté du 29.10.2001 (BO n°24 du 13 juin 2002).

Je vous prie de bien vouloir inviter les instituteurs et professeurs des écoles placés
sous votre responsabilité et désireux de s'inscrire à l'examen cité en objet, à se
reporter aux textes ci-dessus référencés.

Il est à noter qu'une obligation d'inscription existe pour les candidats déjà titulaires
d'agrément de sujet de mémoire ou de l'admissibilité désirant passer les épreuves
d'admission au cours de cette session.

Je vous saurai gré de bien vouloir insister auprès des personnels enseignants
intéressés par cet examen, de la nécessité de respecter scrupuleusement les
échéances suivantes :

Le dossier d'inscription ainsi que le formulaire d'agrément du sujet de mémoire
peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/formulaires>.

1/ Agrément sujet de mémoire

Date limite de dépôt du sujet de mémoire : lundi 30 juin 2014

Les commissions d'agrément des sujets de mémoire se dérouleront aux dates
suivantes :

- 1^{er} commission le : mercredi 2 juillet 2014
- 2^{ème} commission le : mercredi 10 septembre 2014

Afin d'aider les candidats dans la rédaction des sujets de mémoire CAFIPEMF,
l'ESPE de Livry Gargan organise deux séances de formation les **mercredis 18 et 25
juin 2014 de 13h30 à 16h30**. Pour les candidats dont le sujet n'aurait pas été validé
lors de la commission de juin 2014, une séance de formation complémentaire sera
organisée le **mercredi 3 septembre 2014 de 13h30 à 16h30**.



2/3

Le choix du sujet du mémoire est important car la circulaire n°2002-125 du 5 juin 2002 stipule : « si le mémoire porte sur le français ou les mathématiques, l'épreuve pratique d'admission doit obligatoirement porter sur l'une des autres activités prévues au programme de l'école primaire (ou du collège pour les segpa). Par contre si le mémoire porte sur l'un des autres domaines d'activités prévus au programme de l'école primaire (ou du collège pour les segpa), l'épreuve pratique d'admission doit obligatoirement porter, au choix du candidat sur le français ou les mathématiques ».

Pour les CAFIPEMF spécialisés, le mémoire porte obligatoirement sur le français ou les mathématiques et l'épreuve pratique d'admission obligatoirement sur l'option choisie.

CAFIPEMF	MEMOIRE	CRITIQUE / ANIMATION
Généraliste	si autres domaines	français ou maths
	si français ou maths	autres domaines
Spécialisé	français ou maths	porte sur l'option choisie (LVE, TICE, EPS, musique, arts visuels)

2/ dossier d'inscription et remise du mémoire

Dans les cas suivants :

- agrément validé par la commission de la session 2015
- agrément obtenu antérieurement
- admissibilité acquise sessions antérieures
- détenteur d'un CAFIPEMF et désirant présenter une autre option

Les candidats devront déposer leur dossier d'inscription avant le mercredi 17 septembre 2014 à la : DSDEN de la Seine-Saint-Denis, service des concours (DEC 2), bureau 4A04 (4^{ème} étage).

Le mémoire (5 exemplaires + 1 PDF ou Word) devra être déposé au même bureau le mercredi 4 mars 2015, les candidats déjà titulaires d'un CAFIPEMF en sont dispensés.

Je convie tous les candidats potentiels à participer à une réunion d'information sur le déroulement de l'examen qui aura lieu le **mercredi 4 juin 2014 de 9h30 à 12h00** à la DSDEN de la Seine-Saint-Denis, salle : OPALE/JADE au 3^{ème} étage.

Je vous sais gré par avance de bien vouloir assurer le plus largement possible la diffusion de ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité, par tout moyen à votre convenance, de telle sorte qu'aucun d'entre eux ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice imputable à une communication défailante.

Je vous rappelle également toute l'importance de cette orientation professionnelle. Les besoins de formation restent et resteront importants dans notre département. Il est essentiel de rechercher et susciter les candidatures d'enseignants pouvant entrer dans cette démarche.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le directeur académique
et par délégation
l'inspecteur de l'Éducation nationale adjoint

Yannick Gabillard